

FA-UJA AJAAO AIJA FNUJA

MOTION

DE REMERCIEMENT DES JEUNES AVOCATS A L'ADRESSE DU BATONNIER, DU CONSEIL DE L'ORDRE, AU BARREAU DU MALI, AUX BATONNIERS DES BARREAUX FRERES, AUX CONFRERES ET A L'AJAM

La Conférence Internationale des Barreaux de Tradition juridique commune, réunie à Lomé au TOGO du 10 au 15 Décembre 2009 pour son 24^{ème} congrès a, parmi de nombreuses résolutions, adoptée une résolution spéciale concernant les Jeunes Avocats et leurs Barreaux respectifs pour la promotion de la solidarité entre les associations et unions de Jeunes Avocats.

Par cette résolution les Barreaux membres de la CIB se sont engagés à assurer la participation de nombreux Jeunes Avocats à la rentrée solennelle du Barreau du MALI du 11 au 13 Février 2010, répondant ainsi à l'unanimité au souhait de l'AJAM, forte du soutien et de l'appui de son Barreau, d'être l'honorable hôte des Jeunes Avocats durant cette rentrée solennelle.

Les Jeunes Avocats de la FA- UJA, de l'AJAAO, de l'AIJA et de la FNUJA ont pu, mener leurs activités les 09 et 10 Février 2010 à Bamako, Kati et Koulikoro, en République du MALI, en marge de la rentrée solennelle du Barreau du MALI.

Les Jeunes Avocats ont été informés, notamment par Maître DIOP ALASSANE, Président de l'AJAM, au cours de son allocution introductive, de tout ce que Monsieur le Bâtonnier SEYDOU IBRAHIM MAÏGA, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du MALI, de même que son Conseil de l'Ordre, ont fait pour permettre l'organisation et la tenue de leurs activités.

Les Jeunes Avocats ont été particulièrement touchés par les mots qui ^{ont} lui ont été adressés par Monsieur le Bâtonnier SEYDOU IBRAHIM MAÏGA et la grande attention qui leur a été portée par l'ensemble des confrères du Barreau du MALI.

Les Jeunes Avocats ont fortement appréciés le fait que les Bâtonniers des Barreaux membres de la CIB ont contribué à la réussite de leurs activités en assurant leur participation effective.

Les Jeunes Avocats ont été aussi touchés par la chaleur fraternelle avec laquelle le Président, les membres du Bureau de l'AJAM ainsi que tous les membres de cette association, ont entouré tous les participants à leurs activités et les efforts par eux déployés aux dites fins.

En clôture de leur rencontre, les Jeunes Avocats :

1. TIENNENT à féliciter Monsieur le Bâtonnier SEYDOU IBRAHIM MAÏGA, son Conseil de l'Ordre et l'ensemble du Barreau du MALI pour la qualité de

l'organisation de la rentrée solennelle du Barreau du MALI ainsi que des activités des Jeunes Avocats ;

2. ADRESSENT leurs plus vifs remerciements et leur infinie gratitude à Monsieur le Bâtonnier SEYDOU MAÏGA, son Conseil de l'Ordre et l'ensemble du Barreau du MALI pour la qualité de leur accueil et la bienveillance qu'ils ont témoignée à l'ensemble des Jeunes Avocats.
3. ADRESSENT leurs vifs remerciements et leur gratitude aux Bâtonniers des Barreaux membres de la CIB pour avoir contribué à la réussite de leurs activités en assurant leur participation effectives.
4. ADRESSENT leurs sincères remerciements aux Confrères qui à titre individuels ont contribué à la réussite des activités des Jeunes Avocats.
5. ADRESSE à l'AJAM, ses vives félicitations pour la qualité de l'organisation de leurs activités.

FAIT A BAMAKO LE 10 FEVIER 2010

Pour les Jeunes Avocats

Me Antoine MBENGUE

Me Mathias COULIBALY

Me Barbara KOOPS

Me Soliman LE BIGOT